

Intervention de H.E. Ambassador Karen Van Vlierberge, Deputy  
Permanent Representative

au Conseil de sécurité des Nations Unies

**Débat ouvert : « Rôle des Etats, des Organismes régionaux et  
des Nations Unies dans la prévention et la résolution des  
conflits »**

New York, le 6 décembre 2018

---

Monsieur le Président,  
Excellences,

Je voudrais tout d'abord saluer et remercier la Côte d'Ivoire pour son initiative de tenir un débat portant sur un sujet aussi crucial pour le travail de ce Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

Pour la Belgique, l'importance des organisations régionales et sous-régionales dans la prévention des conflits n'est plus à démontrer, en particulier en Afrique où l'« appropriation africaine » des défis sécuritaires du continent a enregistré des progrès incontestables ces dix dernières années.

Notre constat, notre credo, il est simple, et il est partagé : lorsqu'une crise pointe à l'horizon, ou lorsqu'une crise éclate, les Etats voisins, la sous-région et le continent sont souvent mieux placés que les Nations Unies pour agir rapidement et efficacement.

Par principe, la Belgique soutient l'intégration régionale, car c'est la meilleure manière de régler des problèmes transfrontaliers de façon consensuelle, de souder des régions, et de créer des solidarités.

Je reste convaincu que l'expérience européenne est une « success story » : en effet, l'Union européenne a permis la plus longue période de paix de l'Europe moderne.

Par ailleurs, je voudrais aussi rappeler notre engagement d'appuyer l'Union africaine pour qu'elle renforce et mette en œuvre ses politiques, ses procédures et ses capacités, mais aussi afin de rendre plus prévisible, plus durable et plus souple le financement des opérations de paix menées par l'Union africaine. Pour la Belgique, ce principe est acquis ; il s'agit maintenant d'en déterminer les modalités concrètes.

Dans la division des tâches et des responsabilités entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, notre approche est guidée par deux principes centraux : la **complémentarité** et la **subsidiarité**.

## ***Subsidiarité***

Récemment, en Gambie, nous avons vu un bel exemple de mise en pratique du principe de subsidiarité : une action déterminée de la CEDEAO, sous les auspices de l'UA et de l'ONU, a permis une transition vers la démocratie de manière largement pacifique.

## ***Complémentarité***

- a. La Guinée-Bissau est un cas d'école où la complémentarité est démontrée sur le terrain : l'engagement principal de la communauté internationale en appui à la sortie de crise y prend la forme du « Groupe des Cinq à Bissau » qui regroupe l'ONU, l'Union Africaine, l'Union européenne, la Communauté des Etats Lusophones et la CEDEAO.
- b. La réussite d'un scrutin électoral permet parfois de prévenir un conflit ou de le résoudre. Les processus électoraux sont un autre exemple de complémentarité : bien que l'ONU soit parfois impliquée dans les préparatifs et la tenue d'un scrutin, l'observation électorale est régulièrement prise en main par l'UA, la SADC ou la CEDEAO.
- c. Un engagement opérationnel, comme la mission d'observation spéciale de l'OSCE en Ukraine, permet de diminuer les tensions en mettant en place une capacité indépendante d'observation, complétant ainsi le processus politique.
- d. Enfin, en matière de médiation, les organisations régionales peuvent apporter leur connaissance et leur expertise locales, et les Nations Unies leur neutralité ainsi qu'une autorité et des normes universelles.

Au-delà de ces principes, nous devons également reconnaître que chaque situation est différente et évolutive : préétablir des règles strictes ne serait pas efficace. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que les différents niveaux ont chacun leur utilité et leur légitimité et doivent s'imbriquer, se conjuguer de manière cohérente et efficace.

Monsieur le Président,

Indépendamment de la couleur du casque, il est indispensable que les règles élémentaires du droit international humanitaire et des droits de l'Homme ne souffrent d'aucune exception et soient pleinement respectés en opération. Les personnels déployés le sont dans un objectif de paix et de sortie de crise ; leur comportement se doit d'être exemplaire.

La Belgique salue les efforts du Secrétaire général de lutter implacablement contre les violences sexuelles au sein des Nations Unies. Le Conseil devrait fixer des standards aussi stricts pour les opérations régionales qu'il autorise.

Enfin, je tiens à réitérer notre appui aux travaux du Haut-commissariat aux Droits de l'Homme et de la Commission de l'Union africaine visant à mettre en place cadre de conformité pour le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

Je vous remercie.

